

2020-2548
2020-08-06

VINYZENE™ SB-1 BIOCIDÉ

ADDITIF GRANULAIRE BACTÉRIOSTATIQUE ET
FONGISTATIQUE AUX COMPOSITIONS DE VINYLE

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

AVERTISSEMENT, CONTIENT L'ALLERGÈNE HUILE DE SOJA EPOXIDÉE

GARANTIE: 10,10'-Oxybisphenoxarsine 5%

NO. D'ENREGISTREMENT 14607
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION



POISON

BREVET CANADIEN NO. 125, 7835

Contenu Net kg

*Nutrition & Biosciences Canada
Company
6925 Century Ave, Suite 700,
Mississauga, Ontario L5N 7K2*

833-338-7668

MODE D'EMPLOI

Applications Intérieures: Tel que couvertures PVC pour les planchers et murailles, tissus enduits pour la tapisserie, pièces intérieures d'automobiles, emballages réfrigérateurs, rideaux de bain et couvertures de matelas. Utiliser une moyenne de 0,6% de ce produit basée sur le poids total de la formulation (6 livres/1000 livres de composé).

Applications Extérieures: Tel que couvertures automobiles landau, garnitures extérieures d'automobiles, bâches, auvents, doublures d'étangs et de fosses, tapisserie pour meubles marins, doublures de piscine. Utiliser une moyenne de 1,0% de ce produit basée sur le poids total de la formulation (10 livres/1000 livres de composé).

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Ne pas contaminer l'eau, les aliments pour les humains ou les animaux lors de l'entreposage ou l'élimination. Déversement ouvert défendu. Ne pas réutiliser le contenant vide.

De l'arsenic peut être libéré pendant l'emploi de ce produit. Il est recommandé de ne jamais utiliser ce produit dans des conditions où il se formerait, sur le lieu de travail, des concentrations atmosphériques d'arsenic supérieures aux seuils d'exposition fixés par les autorités locales de santé et de sécurité au travail. Si les valeurs sont supérieures à ces seuils, il est recommandé de porter un dispositif de protection respiratoire approuvé par le NIOSH.

Pendant le mélange/chargement, le nettoyage, les réparations et d'autres activités de manutention, porter des lunettes de protection ou un protecteur facial, des gants résistant aux produits chimiques, un pantalon long, une chemise à manches longues, des chaussures et un tablier résistant aux produits chimiques.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'enregistrement lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Administrar un traitement symptomatique.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est toxique pour les poissons et d'autres organismes aquatiques. Il faut éviter de l'utiliser dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. Il faudrait prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant vide inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Date de fabrication

AVIS À L'UTILISATEUR Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.